

RAPPORT D'ACTIVITE 2012-2013

Après le congrès de janvier 2012, et pour la première fois depuis la création de Solidaires Industries, un « collectif d'animation » (CASI) a été mis en place. C'est également la première fois qu'un rapport d'activité est écrit. Il est basé sur les résolutions du congrès de 2012 et se veut le plus synthétique possible afin d'être accessible aux équipes syndicales.

Depuis janvier 2012, des débats ont eu lieu dans notre Union sur la stratégie, la structuration et plusieurs campagnes ont été menées collectivement. Ce rapport d'activité se veut donc à la fois un compte-rendu de «mandat» des deux dernières années mais également un document pour alimenter les travaux liés aux résolutions et permettre de continuer de construire Solidaires Industrie sur des bases démocratiques de solidarité et de lutte. Il doit également permettre d'accompagner le renouvellement des équipes syndicales et participer ainsi au « passage de témoin ».

« 1. Mutualiser nos moyens et renforcer nos principes de solidarité »

Le mot « fédéralisme » peut continuer, ici et là, à faire sourire, mais il a pourtant continué à trouver son sens : pas de structure hiérarchisée, animation de l'Union par les syndicats territoriaux et un rôle de coordination/d'animation simplement au niveau national.

Le bilan du CASI est plus que positif puisqu'au moins une réunion mensuelle a eu lieu, permettant d'animer collectivement entre les conseils syndicaux. Les choix et positions ont été arrêtés après des débats permettant de trouver des consensus et de respecter les équilibres internes. Le CASI a également été l'initiateur de plusieurs campagnes (dont « droit de Veto des CE ») et a publié des comptes-rendus réguliers, des circulaires, des notes régionales, etc. Une seule femme étant cependant présente dans le CASI, ce qui pose le souci de la parité dans la représentation des équipes syndicales et des salarié-e-s dans l'animation nationale.

Le congrès extraordinaire de 2013 portant sur la modification des statuts a permis de clarifier la question des cotisations. La cotisation à taux unique par adhérent a permis d'établir des budgets prévisionnels et de connaître le nombre d'adhérent-e-s de notre Union. Ceci en laissant plus de 90%, en moyenne, des cotisations aux syndicats. En 2013, les cotisations ont été versées par près de 95% des syndicats contre moins de 50% en 2011. Le CASI a réalisé un long travail d'explication sur la question des cotisations. Alors, même si le budget reste insuffisant pour assurer une réelle solidarité juridique, il permet aujourd'hui de mettre tout le matériel militant à disposition des équipes syndicales.

Plusieurs structures ont détaché des militant-e-s au niveau régional ou départemental, assurant une décentralisation et une construction locale, ce qui reste la priorité de Solidaires Industrie. Les expressions syndicales ont été renforcées régulièrement via des campagnes, tracts, communiqués.

Les positions communes adoptées, appuyées par le CASI, pour la création et diffusion de matériel ont rencontré deux difficultés non résolues à ce jour :

- un envoi régulier aux structures (et non au coup par coup) doit être pris en charge par un-e camarade au niveau national ;
- la mise en avant de ces positions doit être davantage popularisée, ce qui renvoie à la communication de Solidaires industrie.

« 2. Développer les outils de formation de Solidaires industrie »

Un référent formation a été nommé il y a plusieurs mois concrétisant un travail long et minutieux sur la politique de formation syndicale. Désormais, l'organisation tous les 6 mois d'une journée propre à Solidaires Industrie, prise sous forme de congé formation, permet à toutes les équipes syndicales d'être présente au conseil syndical accolé à cette journée.

Les relances ont été assurées pour la participation aux formations interprofessionnelles, plusieurs de nos militant-e-s assurent des formations interprofessionnelles CE/DP/CHSCT et autres ; Solidaires industrie est régulièrement représenté dans les instances décisionnelles sur les questions de formation ou en commissions pour les travaux.

Quatre formations régionales « animation d'équipe syndicale » se sont déroulées en 2013 et ont permis la création d'un module de formation interne à Solidaires Industries.

« 3. Structuration & développement : pouvoir véritablement se coordonner »

Construire et consolider un syndicalisme à la fois de transformation sociale et de masse ne peut pas

se faire en quelques mois ou quelques années tant les obstacles sont nombreux mais des bases solides ont été posées. Dans la résolution 3, il était écrit notamment que *«Pouvoir décider collectivement repose sur trois conditions : que l'information soit accessible pour toutes et tous au même niveau ; que les structures soient un lieu de débat rendu possible par son champs de syndicalisation ; que les prises de décisions élaborées par les syndiqué-e-s soient remontées, discutées, débattues. La coordination de Solidaires industrie doit donc reposer sur une structuration qui permet d'avoir au moins ces trois conditions.»*

C'est ainsi plus de 30 créations de syndicats départementaux ou régionaux. Ce sont plus de 200 équipes syndicales, qui pour 95% regroupées dans des syndicats départementaux/régionaux ont décidé de mutualiser une part de leurs cotisations pour assurer une solidarité entre sections d'entreprises. Il reste beaucoup à faire mais le résultat est là : plusieurs syndicats ont conquis une vraie vie démocratique, se sont organisés, se réunissent régulièrement pour acter des positions. Pour la prochaine mandature, il faudra continuer d'accompagner cette construction pour permettre l'émergence d'équipes d'animation locales et pouvoir continuer d'accueillir salarié-e-s des petites ou grandes entreprises, privé-e-s d'emplois, précaires, etc.

La construction des syndicats départementaux ou régionaux a nécessité et nécessitera encore beaucoup de temps, de rencontre avec les équipes et la prise en charge collective de cet accompagnement : assemblées générales, tracts, liens avec les solidaires locaux. Les pratiques syndicales et leurs transmissions sont une priorité pour ne pas créer des inégalités entre syndicats .

Malgré plusieurs relances, aucun syndicat n'a proposé de kit pour « l'accueil du syndiqué », pas plus que pour la « création de syndicats ». Ce point-là devra être renvoyé au prochain CASI. Il se situe à la fois sur le terrain «logistique» (comme l'envoi du matériel) mais aussi de la prise en charge collective de l'information donnée.

En ce qui concerne la question des contestations de RSS au tribunal, que le CASI a géré en grand nombre et dont plus de 85% ont été remportées, il faudra à terme trouver un-e camarade qui puisse s'occuper de cette partie.

Au point 3.6 du congrès 2012, il était proposé qu'une synthèse soit réalisée par chaque délégation. Ceci devait permettre d'avoir de vrais échanges faisant plus le lien entre les discussions sur un département/région et les débats au niveau national. La plus grande participation aux conseils syndicaux et les échanges réguliers avec le CASI vont dans le bon sens, mais il est important que les syndicats s'emparent des débats pour faire des propositions directement à cette instance.

La participation aux coordinations internes s'est renforcée et aura permis d'assurer un vrai lien sur plusieurs luttes, notamment à PSA avec l'édition d'une lettre, manifestations, etc. Quant à la participation aux commissions internes ou au Bureau de Solidaires national, c'est malheureusement quelques camarades qui se sont partagés la présence - sur base d'un mandat certes - mais qui posent un soucis pour la rotation des tâches. Solidaires industrie aura participé à la commission formation et syndicalisation, et «santé travail» avec quelques réserves exprimées lors d'un conseil syndical.

«4. Actions revendicatives de l'Union syndicale Solidaires industrie »

Le journal de Solidaires industrie, le «grain de sable» lancé par le CASI, n'est sorti que quelques numéros, faute d'avoir trouvé une équipe de rédaction détachée. Il n'a pas réellement trouvé sa place en se situant entre un journal interne et une expression publique. Si la presse syndicale a connu un essor, avec le lancement des cahiers d'alter, il faut continuer populariser nos revendications le plus largement possible et les faire connaître, bien au-delà des entreprises.

Les brochures sont toujours en cours d'élaboration. Celle traitant de l'opposition aux licenciements et les alternatives sera d'ailleurs présentée au congrès de 2014, permettant avec quelques mois de retard de juste remplir le mandat donné sur cette question en point 4 du congrès 2012. Les campagnes et actions ont été nombreuses, la participation aux luttes importantes et du matériel d'agitation largement distribué. Les campagnes pour l'emploi, ou «les capitalistes nous coûtent chers», au niveau interprofessionnel, auront été impulsées en partie par l'USSI. Le travail régulier contre les PSE aura permis de faire émerger la campagne «droit de veto des CE».

En guise de conclusion et d'ouverture du congrès, il y a certes des copains ou copines qui en situation de «responsabilité» dans les entreprises, départements ou national ont donné beaucoup de leur temps, d'énergie et nous leur devons beaucoup dans la construction de Solidaires industrie qui repose avant tout sur leur implication. Cependant, la construction de Solidaires industrie est surtout le fruit de toutes/tous celles et ceux qui sont adhérent-e-s et participent d'une manière ou d'une autre à défendre les collègues, à porter les revendications ou encore toutes les structures de Solidaires et individu-e-s, qui d'une façon ont permis d'en arriver là (hier, aujourd'hui, demain). C'est une belle aventure collective qui doit permettre de changer la vie, et redonner espoir dans notre capacité à reprendre en mains notre destin. Le congrès de 2014 signifiera une nouvelle étape de développement pour notre Union, et doit permettre de continuer à construire Solidaires dans des secteurs clés.

Résolution A. «Fonctionnement & développement : quelle solidarité concrète et quelle syndicalisation»

1.1 Les syndicats départementaux

Les syndicats départementaux/régionaux sont la base des travailleurs/ses et chômeurs/ses des secteurs de l'industrie, hors chimie et pharma et constituent, en ce sens, la base de l'adhésion et de la prise des décisions, quelle que soit l'entreprise. C'est donc à ce niveau-là que doivent être définis les principes de fonctionnement, entre le respect de l'autonomie des sections et des syndicats mais aussi des valeurs de Solidaires.

1.2. La liberté donnée aux sections syndicales

Les syndicats départementaux/régionaux ne peuvent priver de liberté les sections syndicales, qui bien qu'affiliées aux syndicats, conservent une large autonomie ; les statuts permettent également aux sections de disposer d'un compte propre. Les secrétaires de section, désigné-e-s, sont les représentant-e-s au sein des syndicats et doivent rapporter leur activité syndicale.

L'autonomie ne veut cependant pas dire «repli» ou «absence de débats» avec les autres sections : le syndicalisme que nous construisons ne peut faire l'impasse sur ces points-là.

1.3 Kits d'accueil à destination des sections

L'accueil, tout comme la formation, représentent un enjeu de taille. La constitution de kits d'accueil, à destination des *syndicats et des RSS désignés par l'USSI* doit être élaboré pour une mise à disposition en cas de création et permettre aux nouvelles équipes d'avoir une large présentation des outils de Solidaires Industries, du fonctionnement interne, des valeurs, et des revendications portées par notre Union.

1.4 Rôle du bureau (CASI)

Le bureau ne peut se substituer à l'action des syndicats : il est l'organe qui anime l'Union entre deux réunions du conseil syndical auquel il doit rendre compte. Le CASI (bureau), constitué sur proposition des syndicats, doit être représentatif de l'Union : *la place des femmes, des DSC et la participation des syndicats doivent faire l'objet d'une réflexion plus large en interne.*

1.5 Liaisons coordinations

Les coordinations/liaisons permettent, entre plusieurs syndicats départementaux/régionaux, de renforcer les liens entre les représentants d'une même entreprise, d'un même groupe, ou des mêmes secteurs d'activités. Elles sont placées sous le contrôle des syndicats. Elles doivent rendre compte de leurs activités au conseil syndical et *peuvent s'appuyer sur le CASI pour le fonctionnement quotidien.* Tout en refusant un syndicalisme «d'entreprises» ou «de groupe», en se construisant à cette étape dans les secteurs industriels, les coordinations/liaisons permettent l'animation sur un champ professionnel ou d'entreprise, et notamment de sortir du matériel commun. Elles sont complémentaires aux syndicats.

1.6 Référent-e-s régionaux

Mise en place courant 2012, les référent-e-s régionaux ou coordinateurs n'ont pas de rôle statutaire : ils/elles sont chargé-e-s d'aider ou de co-animer, en lien avec le CASI, la vie syndicale sur un territoire. Les camarades volontaires permettent notamment de diffuser l'information, *participer à l'implantation* des nouvelles sections, et constituent un lien fort entre *avec les syndicats départementaux ou régionaux.* Les référent-e-s régionaux n'ont aucun pouvoir et ne se substituent pas aux syndicats, ils assurent une aide aux syndicats et sections ; pour autant, leur désignation interne doit faire l'objet d'un choix des structures et constituent un passage obligé pour assurer le développement de Solidaires industrie.

En se plaçant sur le terrain du relais d'informations, d'échanges, de liens et de construction, les Référents régionaux représentent une coordination volontariste, permettant une meilleure appropriation des enjeux par les équipes et de tendre vers une animation la plus collective possible.

1.7 Solidaires Locaux

La participation aux Solidaires Locaux, pour la grande majorité des syndicats, est problématique : le manque de temps et de moyens est la première difficulté pour assurer la présence des structures en détachant un camarade. Les positions des structures sont alors peu relayées et les décisions de certains Solidaires Locaux s'en font ressentir notamment en Comité National. Pour autant, il serait possible et souhaitable que les structures s'y investissent davantage, notamment en faisant valoir les positions et débats de ces syndicats, et également au niveau de Solidaires industrie. Plusieurs solidaires locaux ont été animés, co-

animés ou le sont par des copains/copines de l'industrie ; au-delà de l'investissement en terme de temps, la question sous-jacente est celle de l'interprofessionnelle et du lien que les solidaires industries peuvent nouer avec d'autres syndicats. Les liens existants ou en cours, notamment avec Sud-Michelin et Sud-Chimie, ou encore Sud-Commerces, doivent encourager les équipes locales à ne pas délaissier la participation aux Solidaires locaux, et à prendre contact avec l'équipe d'animation départementale pour faire un état des lieux. Par la même occasion, le syndicat départemental/régional de l'industrie, en mutualisant ainsi plusieurs sections, doit permettre l'émergence dans un premier temps d'un-e camarade référent-e pour suivre le Solidaires Local pour arriver à terme à une participation dans le Solidaires local pleine et entière (bureau, comité départemental, formation...) : cela n'est possible que si des *congrès ou Assemblées Générales* du syndicat départemental/régional se tiennent régulièrement pour définir des positions ensemble au niveau de notre secteur et les porter ensuite au niveau interprofessionnel.

1.8 Instances internes Solidaires

La participation au Bureau National ou au Comité National ne peut se faire que sur la base d'un mandatement clair, en lien avec le CASI, et sous contrôle du Conseil Syndical. Il en est de même pour les différentes commissions, où les positions et débats, devront avoir été élaborés dans les instances de Solidaires industrie au préalable.

Participer aux instances internes de Solidaires ne peut pas être l'expression de son propre syndicat et encore moins de sa position personnelle : elle doit se faire sur la base d'un mandat clair. La rotation des camarades doit être posée régulièrement, et les comptes-rendus de la participation de Solidaires industrie doivent être réalisés auprès des syndicats pour que le contrôle collectif s'exerce.

Une présence continue en Bureau National ou Comité National doit être poursuivie ; en détachant un camarade au Secrétariat National de Solidaires, pour la prise en charge des secteurs industriels notamment, est une façon de participer à la fois à la construction de Solidaires, tout en continuant à développer Solidaires dans les industries.

Le compte-rendu de mandat doit être réaffirmé pour éviter toutes dérives, le lien avec la structure est nécessaire.

1.9 Conseils syndicaux départementaux

La construction et la transformation de Solidaires industries départementaux ou régionaux a été une première étape pour accueillir les salarié-e-s de toutes les entreprises, mutualiser une partie des moyens et assurer une meilleure coordination : pour atteindre ces objectifs il est nécessaire d'organiser une vie syndicale la plus riche possible. Les *réunions* départementales, conformément aux statuts et aux principes de Solidaires doivent être la priorité pour la coordination, les débats, et mener des luttes «ensemble». En prévoyant une *réunion* mensuelle par exemple, les syndicats pourront *mandater* un-e représentant-e de chaque section syndicale, et définir ensemble la position du syndicat et des actions à prendre. Le/la mandaté-e du syndicat portera ainsi cette position localement et nationalement, évitant la multiplication de délégué-e-s...

2.0 Affaires juridiques : subventions/dons

Si 95% des contestations ont été gérées en «interne» via le CASI, permettant d'économiser depuis 2012 plus de 40.000 euros de frais de justice, cette solution repose sur la volonté, l'énergie et le temps de quelques camarades et n'est pas acceptable en l'état dans le fonctionnement de Solidaires industrie, notamment dans la durée. Quid également des attaques en justice sur des dossiers plus importants, et du soutien financier pour de plus petites structures : les choix politiques de solidaires industrie, à savoir 10 euros par adhérent-e et par an n'a pas permis une réelle péréquation à l'heure actuelle. Ainsi des syndicats avec des budgets de 80.000 euros (droit syndical, etc.) peuvent côtoyer des syndicats aux budgets *faibles* : les syndicats départementaux / régionaux ont permis, en partie, de faire face à ces déséquilibres, dans une optique de solidarité. Pour autant, de nombreux dossiers sont en attente : si le droit ne peut pas être une finalité, et n'est qu'une technique parmi d'autres au service de la lutte des classes, il est nécessaire sans se substituer à l'action collective.

Les *possibilités de dons* des syndicats pour solidaires industrie, en sus des cotisations, permettent également de financer les actions en justice des plus petits syndicats : ils sont nécessaires si nous souhaitons nous développer et nous défendre, parfois simplement pour «s'implanter», les plus grosses structures doivent également contribuer davantage dans une optique de redistribution des moyens en interne. De même la solution pérenne pour l'Union syndicale Solidaires industrie est de mener avec les syndicats des opérations de syndicalisation.

Résolution B. «La communication syndicale»

2.1 Objectif des outils

Conscient-e-s des enjeux en terme de communication, Solidaires industrie réaffirme l'importance à la fois de développer et diffuser l'existant (au niveau de Solidaires ou Solidaires industrie) et de créer de nouveaux outils pour aider les équipes syndicales à disposer de toute l'information nécessaire pour une vie démocratique la plus forte possible en interne, mais aussi pour mener au mieux les campagnes revendicatives.

2.2 Plusieurs communications

La communication syndicale recouvre donc un double enjeu : elle doit être à la fois un élément prioritaire en interne mais doit également s'apprécier au niveau des communications auprès des salarié-e-s ou des organes de presse. Ce sont ces deux facettes qui doivent être abordées, de manière complémentaire. Bien que placées sous contrôle de Solidaires industrie, elles doivent faire l'objet de la désignation d'un référent «communication» pour s'assurer au mieux du mandat et poursuivre les objectifs que nous nous fixerons.

2.3 Vie démocratique

Quand bien même des outils existent déjà en interne (note d'information régionale, circulaire nationale) et à utiliser auprès des salarié-e-s (tracts nationaux, communiqués de presse, brochures, revues solidaires) la politique de communication syndicale ne peut pas remplacer les assemblées générales souveraines et les rencontres entre militant-e-s, tout autant que la présence sur le terrain auprès des salarié-e-s. Penser que la bataille des idées serait gagnée par l'amélioration de la diffusion en interne serait illusoire si elle ne se traduit pas par un investissement renforcé dans les structures syndicales et un travail de terrain auprès des collègues.

2.4 circulaire mail / papier

La communication par mail revêt certes des avantages mais ne peut pas se substituer à une circulaire papier, qui doit être utilisée par les syndicats lors des assemblées générales mensuelles. Le/la référent-e communication devra s'assurer de l'envoi de la circulaire aux référent-e-s régionaux. Charge ensuite aux coordinations régionales de diffuser l'information en interne, faute de quoi, le fonctionnement reviendrait à une centralisation forte. Le prix d'une certaine indépendance est un militantisme fort, et une coordination importante, au risque de plonger dans un syndicalisme *d'accompagnement*.

2.5 outils internes

Les outils papiers envoyés aux équipes sont indissociables d'une politique de formation pour les utiliser. Circulaires, notes régionales, tracts nationaux et autres sont autant d'outils qui pour être utilisés au mieux doivent être connus et maîtrisés. Mettre en place dans chaque région une coordination de l'information doit être une priorité de Solidaires industrie pour faciliter les échanges d'informations et permettre de mener des campagnes revendicatives ensemble, décidées préalablement.

2.6 internet & extranet

L'outil internet n'étant cependant pas négligeable, la liste d'échange mails n'est plus adaptée aux nouvelles technologies et aux besoins de réactivité et de simplicité. Elle ne permet pas une mutualisation ni une hiérarchisation des informations, et encore moins d'avoir un rapport fort à l'organisation. Le projet, certes ambitieux mais en phase avec les besoins, est de développer les bases d'un extranet, facilitant l'accès aux nouvelles technologies pour les équipes, et leur permettant d'avoir accès à toutes les informations internes et externes, aux messages, et de communiquer facilement pour permettre une meilleure organisation et efficacité des luttes.

2.7 outils aux syndicats

La communication syndicale interne étant un préalable pour se structurer, s'organiser et lutter, elle n'est pas à elle seule la solution pour mener des campagnes revendicatives et convaincre les salarié-e-s de nos positions. Les élections professionnelles constituent souvent un temps fort pour diffuser nos positions et revendications, et la recherche de la représentativité ne peut être une finalité en soit mais seulement un outil pour des moyens et droits supplémentaires, en recherchant avant tout une adhésion de masse. C'est donc également plusieurs outils qui doivent être mis en place, à disposition des équipes syndicales si elles le souhaitent : profession de foi, livret d'accueil des adhérent-e-s, etc.

2.8 rédaction des tracts nationaux par les syndicats

Au niveau national, Solidaires industrie édite un certain nombre de tracts au fil de l'eau mais malheureusement trop peu nombreux. La communication en est alors déséquilibrée et repose uniquement sur le collectif d'animation pour sa rédaction ce qui ne constitue pas une prise en charge collective à la hauteur des enjeux. Les syndicats doivent (re)trouver toute leur place dans le processus d'écriture, notamment en faisant circuler davantage leurs tracts entre eux, et prendre part à la rédaction des communications nationales pour qu'elles soient utilisées et non uniquement laissées en ligne.

2.9 Bulletin Solidaires industrie

Ainsi, pour répondre aux exigences d'élaboration démocratique, de visibilité, d'utilisation en interne et en externe, un bulletin sera relancé pour Solidaires industrie, centré davantage sur les positions industrielles. Il se devra être un outil complémentaire sans faire doublon avec les revues et publications déjà existantes au sein de Solidaires, et sans être un élément de «bulletin intérieur», dont le rôle est déjà censé être assuré par les circulaires internes.

3.0 Presse syndicale

Solidaires industrie, conscient des enjeux de la presse syndicale, soutiendra et s'investira dans tout processus visant à relayer et permettre une meilleure visibilité de la presse syndicale dans Solidaires ; de même, l'Union travaillera activement à l'émergence d'une presse syndicale plus régulière, hebdomadaire ou quotidienne, en s'en donnant les moyens collectivement. La disparition de «NVO», organe de la Cgt, doit nous interroger sur notre capacité *pour* construire de nouveaux outils : revue de réflexion, d'actualités *et compréhensif de toutes/tous*.

3.1 Campagnes nationales

Les campagnes revendicatives assurées par l'Union n'ont pas été relayées comme il le faudrait, malgré les prises de décisions au niveau national par les syndicats concernés. Le/la référent-e communication devra assurer une diffusion large du matériel de propagande, et faire le point avec les syndicats pour avoir un état des lieux de la diffusion du matériel. C'est à ce prix-là que nous pourrons ainsi permettre aux syndicats d'être en cohérence avec les choix retenus : les problématiques matérielles ou logistiques ne doivent pas être un frein à nos décisions.

3.2 Travail de terrain

La communication syndicale n'est pas seulement le fait de relayer le matériel de Solidaires / Solidaires industrie ; c'est également la question des pratiques syndicales au quotidien, dont les inégalités sont aujourd'hui nombreuses en terme de sections. Quand certaines arrivent à sortir des tracts très régulièrement - en terme d'écriture - d'autres n'en sortent quasiment aucun depuis des mois voire plus. Ce que nous critiquons ailleurs doit nous interroger à la fois sur la politique de formation (les besoins premiers étant ceux-là) mais également sur ce que nous considérons comme un enjeu : la présence auprès des salarié-e-s.

3.3 Communications syndicales d'entreprise

Les tracts d'entreprise, et à fortiori un bulletin/journal de boîte constituent souvent un outil de développement important et permettent de structurer une section dans son quotidien et auprès des salarié-e-s de l'entreprise. Une formation sur le sujet a été organisée en partenariat avec Sud-Rail et le CEFI-Solidaires en 2013 mais les expériences restent encore trop peu nombreuses. Priorité numéro en termes de développement et de communication syndicale : les communications syndicales dans l'entreprise permettent réellement d'occuper le terrain lors des tournées d'ateliers/bureau et de discuter avec les collègues pour s'organiser.

3.4 Vidéos et nouvelles technologies

La communication syndicale passe également par de nouveaux moyens de communication : la technologie internet ne peut pas faire oublier l'utilité du papier, et du contact humain, de la présence dans les entreprises ou dans la rue, dans les quartiers, pour réaffirmer un syndicalisme de transformation sociale. L'exclure totalement de nos pratiques serait cependant passer à côté de plusieurs centaines de milliers de salarié-e-s : le CASI aura pour mission de réfléchir et d'expérimenter de nouveaux modes de communication, notamment une chronique régulière sous forme de vidéos.

3.5 Manifestations

Donner davantage de visibilité à Solidaires industrie par une communication forte nécessite des apparitions mieux préparées lors des manifestations et mobilisations : les équipes syndicales pourront réfléchir à la constitution de cortèges et de matériel commun lors de ces actions, en préparant collectivement ces temps forts.